

Communiqué de presse commun du 4 février 2008

Association des Médecins Référents - AmedRef
Comité des Médecins Généralistes pour l'accès aux soins - CoMéGAS
Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes- SNJMG
Syndicat National des Médecins de Centre de santé
Syndicat de la Médecine Générale - SMG
Union Syndicale de la Psychiatrie - USP

Arrêtons de stigmatiser les plus pauvres

M. Eric Woerth, ministre du budget, s'en prend * aux bénéficiaires d'un droit social : la Couverture Maladie Universelle complémentaire.

Celle-ci permet aux assurés sociaux dont les revenus sont en dessous d'un seuil (606 euros pour une personne seule) d'avoir droit à une complémentaire santé gratuite. Elle est actuellement délivrée pour un an, après examen par les Caisses d'Assurance maladie, des justificatifs de ressources des demandeurs.

D'après Monsieur Woerth, elle ne serait plus délivrée que pour trois mois, pour "effectuer un contrôle plus poussé de la réalité des ressources" des demandeurs, parce que celui qui vit dans la pauvreté est toujours suspect d'être un fraudeur. Outre le fait que cette nouvelle attaque contre la C.M.U stigmatise davantage les personnes vivant dans la pauvreté, elle est en contradiction avec la loi puisqu'un grand nombre de personnes sont bénéficiaires de droit à la C.M.U par la perception du RMI.

Par ailleurs sur les 6 millions de personnes qui rentreraient dans les critères exigés pour bénéficier de la CMU complémentaire, moins de 5 millions seulement profitent de ce droit : il y a donc environ 1 million de personnes qui y auraient droit mais qui de fait n'en bénéficient pas. « Contrôler » en choisissant de ne contrôler que ceux qui abuseraient du droit sans contrôler que tous ceux qui ont un droit l'exercent réellement c'est évidemment un choix.

On sait que les fraudes à la CMU sont minimes et que cette nouvelle mesure, après la photo obligatoire sur la carte vitale va augmenter les coûts de gestion et coûter bien plus cher que les bénéfices attendus. Mais, au delà de cette sinistre comptabilité, la vraie question reste celle du comment vivre quand on a des ressources en deçà du seuil de pauvreté.

Mettre en oeuvre cette nouvelle vexation aura des conséquences sur la santé de ces personnes. Tout le monde sait que le retard dans l'accès aux soins aggrave les maladies. Cette mesure transforme l'accès aux droits sociaux en une confrontation avec les services instructeurs de cette prestation. Un grand nombre de bénéficiaires (surtout les jeunes) abandonnent cette quête des droits sociaux et s'enfoncent dans l'exclusion.

Nous qui soignons ces personnes ne pouvons que nous opposer à cette nouvelle agression, nous ne pouvons nous taire, faire silence c'est accompagner l'injustice.

* Interview au Figaro le 22 janvier

Contacts :

Association des Médecins Référents - Hélène Baudry : 06 80 18 78 87
Comité des Médecins Généralistes pour l'Accès aux Soins - Jean-Pierre Geeraert : 06 08 55 17 33
Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes- Fabien Quedeville: 06 67 30 27 27
Syndicat National des Médecins de Centre de santé -
Syndicat de la Médecine Générale - Marie Kayser : 06 86 55 80 02
Union Syndicale de la Psychiatrie – Pierre Parésys : 06 07 31 19 05